

3.2 - RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA JUDO ADAPTÉ SAISON SPORTIVE 2026/2027

1 - DÉFINITION

Le championnat de France Para Judo Adapté est une compétition ouverte aux judokas en situation de handicap mental et/ou psychique (troubles du développement, troubles psychiques), orientés vers le profil « Championnat » (profil compétitif) à l'issue de la classification fonctionnelle (divisioning).

2 - SEXE : FÉMININ ET MASCULIN

3- ANNÉES DE NAISSANCE :

Niveau national : U18 et O18.

Niveau régional : U15, U18 et O18, avec une répartition hybride selon le profil des pratiquants.

4- NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

5- GRADES - LICENCES - IDENTITÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture minimum : verte
- Une année de licence FFJDA, avec identification du licencié en situation de handicap
- Certificat MDPH justifiant l'éligibilité au titre du handicap intellectuel et/ou psychique.
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité.

6 - CATÉGORIES DE COMPÉTITION

Catégories d'âge et de poids

Catégories d'âge (niveau national) : U18 et O18.

- O18 – Masculin : -55 ; -60 ; -66 ; -73 ; -81 ; -90 ; -100 ; +100 kg.
- O18 – Féminin : -44 ; -48 ; -52 ; -57 ; -63 ; -70 ; -78 ; +78 kg.
- U18 – Masculin : -46 ; -50 ; -55 ; -60 ; -66 ; -73 ; -81 ; -90 ; +90 kg.
- U18 – Féminin : -44 ; -48 ; -52 ; -57 ; -63 ; -70 ; +70 kg.

Pour garantir l'intérêt sportif de la compétition, des regroupements entre catégories de poids de proximité immédiate seront effectués dès que le nombre de combattants inscrits est inférieur à 3. Le classement des combattants se fera dans la catégorie du regroupement.

Classification fonctionnelle (divisioning)

Réalisée après la pesée au moment de la phase de sélection, avec l'implication obligatoire des enseignants, selon un protocole structuré autour de trois axes : motricité, habiletés techniques judo, opposition.

Les participants peuvent être déplacés d'un groupe de profil à l'autre (Coupe ↔ Championnat) selon le niveau observé.

7 - ARBITRAGE

Règlement d'arbitrage Para Judo Adapté, en complément des règles officielles du judo.

- Kumi-kata : garde à deux mains prioritaire ; retour obligatoire à la garde à deux mains après une attaque à une main échouée ; garde croisée interdite (matte, gratuite en première intention, récidive = shido) ; prise de l'ours interdite (pas de sanction, matte).
- Interdits : contraintes cervicales en tachi-waza/ne-waza (matte + explication, récidive = shido) ; clés de bras et étranglements (kansetsu-waza, shime-waza) ; techniques sankaku sous toutes leurs formes (l'entrée sans croiser les jambes reste autorisée) ; tête de Tori/Uke touchant seule le tapis volontairement (hansokumake).
- Tolérés : sutemi-waza ; projections avec premier contact d'un ou deux genoux au sol.
- Coaching : accompagnateurs accrédités, uniquement entre « Matte » et « Hajime » (règles IJF).
- Pénalités : 1ère pénalité gratuite avec explication ; récidive = shido avec explication.

8 - TEMPS DU COMBAT

3 minutes.

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

- Moins de 5 inscrits dans la catégorie : poule.
- 5 inscrits ou plus : poules puis tableau à double repêchage.

10 - RELATION GRADE - CHAMPIONNAT

RGC applicable au niveau national pour le Championnat de France PJA.

11 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être orienté « Championnat Para Judo Adapté » (profil compétitif) à l'issue de la classification fonctionnelle (divisioning).
- Documents requis à l'inscription : certificat MDPH justifiant l'éligibilité, licence FFJDA et pièce d'identité.